

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 005-250500600-20230627-2023848-BF

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 27 juin 2023
Délibération n : 2023_48
Date de convocation : 20 juin 2023

Objet : **Décision modificative N°1**

Intégration de la subvention d'investissement exceptionnel acquise par la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas Mont Viso

Par la suite d'une convocation en date du 20 juin 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 27 juin 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Agnès ROSSI (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

• **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)

• **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, excusé

• **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée

• **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)

• **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, pouvoir à Nicole TERRASSE (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)

• **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)

• **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée

• **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, présente (1 voix)

• **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé

• **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- Le Code général des Collectivités Territoriales,
- La charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'un an suite aux années COVID ;
- L'arrêté attributive de subvention n°A2022-SBEP-105 de la DREAL PACA du 08 novembre 2022 accordant une aide de 25 221€

Considérant :

- La subvention acquise par la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas Mont Viso pour acquérir du matériel nécessaire au déploiement des actions : suivi de la faune et de la fréquentation, portage, mobilier, conservation d'un élément patrimonial et historique majeur : la porte du tunnel de la Traversette.
- La nécessité d'intégrer la recette dans le budget afin de pouvoir liquider les dépenses.

Le Comité syndical, réuni le 27 juin 2023, après en avoir délibéré et voté par,

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 30	
Nombre de suffrages :	38	Votes Contre : 00	Pour : 30
Nombre de membres présents :	12		Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	04		

décide :

- De procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2023 pour l'acquisition de matériel nécessaire au déploiement des actions : suivi de la faune et de la fréquentation, portage, mobilier, conservation d'un élément patrimonial et historique majeur : la porte du tunnel de la Traversette.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 005-250500600-20230627-2023848-BF

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 27 juin 2023
Délibération n : 2023_48
Date de convocation : 20 juin 2023

Objet : **Décision modificative N°1**
Intégration de la subvention d'investissement exceptionnel acquise par la
Réserve Naturelle Nationale de Ristolas Mont Viso

SECTION D'INVESTISSEMENT EN CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1311	1541	Acompte de 30% à la notification	25 221.00 €
Total				25 221.00 €

DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	1541	Actions 2022 sur le projet	25 221.00 €
Total				25 221.00€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

